

**COMPLÉMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE**

JEUDI 2 FÉVRIER

La victoire est possible : dans la Fonction publique territoriale, les personnels des Ehpad, une majorité de travailleurs sociaux et maintenant les aides à domicile dont les agents sociaux... ont gagné le CTI - Complément de Traitement Indiciaire, soit + 189 euros nets mensuels !

La CGT ne lâche rien et la lutte paie !

Mais nous sommes encore de trop nombreux « oubliés » : les personnels des crèches : auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, infirmières-puéricultrices, agents polyvalents... les personnels des écoles : AT-SEM, faisant fonction, agents techniques...

les assistantes familiales et maternelles... les animateurs périscolaires et extrascolaires... les agents sociaux, personnels administratifs et d'accueil des services sociaux et médico-sociaux... les personnels sociaux et médico-sociaux non en charge de suivis socio-éducatifs : assistants sociaux du personnel, psychologues médecine préventive.

Depuis le début de la pandémie, nous avons toujours répondu présents pour assurer la continuité du service public. Accorder le bénéfice du CTI à l'ensemble des agents du secteur social, médico-social et de l'animation, c'est reconnaître nos qualifications !

Plusieurs collectivités ont déjà étendu le bénéfice du CTI à des agents initialement exclus du décret¹ (assistants familiaux, personnels administratifs...). Gagner le CTI pour toutes et tous, c'est possible ! Faisons pression sur nos employeurs locaux et le Ministère !



¹ Décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics ; <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000046664279>

Ensemble, en grève et manifestation partout en France,
dans l'unité la plus large, mobilisons-nous le 2 février 2023
POUR GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS :

**Augmentation
immédiate
de nos salaires :**

+189 € net mensuel
sous forme de C.T.I
suite aux accords Ségur
et + 10% d'augmentation
du point d'indice

**Véritable
reconnaissance
des qualifications
de nos métiers**

**Abrogation
de la loi de
Transformation
de la fonction
publique**

**Baisse
du temps
de travail
à 32 heures
hebdomadaires**

**Retraite
décente
pour tous**

avec la prise en compte de la
pénibilité permettant un départ
anticipé avant 60 ans avec 75% du
salaire des 6 derniers mois

**Amélioration
des conditions
de travail**

**RASSEMBLEMENT À NICE
9H30 PLACE GARIBALDI**

ALORS, OUI, DANS L'UNITÉ LA PLUS LARGE, NOUS NE LÂCHERONS RIEN !

AYEZ LE BON RÉFLÊXE, CONTACTEZ LA CGT

33, AVENUE JEAN MÉDECIN 06000 NICE

04.97.13.24.11

L'ARÉNAS—IMMEUBLE LE PHARE 04.89.98.14.51

405, promenade des Anglais 06202 Nice cedex 3 BP 3087

syndicat.cgt@ville-nice.fr